Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE**

Melun, le 12 février 2014

La préfète de Seine-et-Marne

à

Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Objet : mesures contradictoires de radioactivité sur des points singuliers au niveau du Fort de Vaujours.

Réf : circulaire interministérielle DGS/SDEA1/DGEC/DGPR/ASN no 2008-349 du 17 novembre 2008 relative à la prise en charge de certains déchets radioactifs et de sites de pollution radioactive. Missions d'intérêt général de l'ANDRA

NOR : *SJSP0831254C*

La presse s'est faite l'écho de pétitions émanant d'un collectif d'associations « Sauvons la Dhuis » évoquant des risques sanitaires autour du projet de carrière de gypse porté par la société Placoplâtre sur l'ancien Fort de Vaujours. Cette pétition dénonce l'insuffisance des campagnes de dépollution de l'époque et s'appuie notamment pour ce faire sur une mesure de radioactivité 33 fois supérieure au bruit de fond dans l'enceinte du fort de Vaujours sur un point singulier détecté par la CRIIRAD et le CEA en 2001.

Afin de confirmer ou d'infirmer ce résultat, la société PLACOPLATRE a demandé au bureau d'études BURGEAP NUDEC d'effectuer des mesures d'irradiation sur l'un des points singuliers dénoncés, au moyen de cinq appareils différents pour balayer tous les rayonnements et toutes les plages d'énergie possibles. Les valeurs se situent entre 75 et 115 nSv/h, là où les associations présentaient des valeurs atteignant 3 600 nSv/h, mesurées avec un appareil RADEX commercialisé par la CRIIRAD.

Même si ces résultats ont été présentés en Commission Locale de Concertation et de Surveillance, le débat demeure. Il m'apparaît dès lors nécessaire, en toute objectivité, d'effectuer dans les meilleurs délais des mesures contradictoires sous votre autorité.

.../...

adresse postale : 77010 MELUN CEDEX téléphone : 01 64 71 77 77 télécopie : 01 64 71 77 06 internet : www.seine-et-marne.gouv.fr

C'est la raison pour laquelle je sollicite votre intervention et vous saisis dans le cadre de la circulaire interministérielle DGS/SDEA1/DGEC/DGPR/ASN n° 2008-349 du 17 novembre 2008.

Aussi, je souhaite que vous puissiez élaborer très rapidement un protocole de mesure de radioactivité sur l'ensemble des points singuliers relevés lors de l'assainissement du site.

Je propose de nommer deux laboratoires dûment agréés par vos soins pour effectuer ces mesures. Je souhaiterais que ces mesures puissent se faire dans un délai de trois semaines. Le Collectif « Sauvons la Dhuis » pourra être invité à effectuer des mesures en présence des laboratoires agréés.

Un avis de votre autorité de sûreté sur ce sujet éclairera utilement le public et notamment les riverains du site.

La préfète

Nicole KLEIN

Copie : Sous Préfets du Raincy et de Torcy

Membres de la CLCS